

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 17 (1971)

Heft: 11

Anhang: [Nouvelles locales] : Lyon

Autor: Union helvétique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

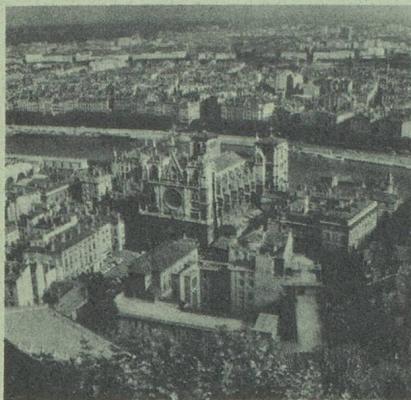
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lyon



6, rue Godefroy (6^e).
Tél. : 24-51-34 - 24-72-81.

Tarif postal français

Il est rappelé à nos compatriotes que dès le 1^{er} août 1971 les tarifs postaux français ont été réduits pour le courrier destiné à la Suisse, à savoir : — l'affranchissement d'une lettre jusqu'à 20 g est de **0,60 F** ; — l'affranchissement d'une carte postale est de **0,30 F**.

Pour tout autre affranchissement, se référer au tarif postal, édition fin juillet 1971.

AVS

Certificat de vie

Il est rappelé à tous les bénéficiaires de rentes et d'allocations AVS/AI qu'un certificat de vie est exigé chaque année par la représentation suisse à l'étranger où ils sont immatriculés. En France, le certificat de vie est généralement remplacé par une fiche individuelle d'état civil portant la mention « non décédé » délivrée sans frais par la mairie du domicile.

Les assurés qui reçoivent une rente de survivants (rente de veuve ou d'orphelin), une rente pour couple ou une rente simple avec rentes complémentaires pour l'épouse et les enfants, doivent fournir un certificat de vie pour chaque bénéficiaire.

Si le certificat de vie ne peut être obtenu, le paiement de la rente sera suspendu.

Affaires sociales

Assurance maladie volontaire

L'Ambassade constate que bien des compatriotes souvent âgés et malades n'ont droit à aucune prestation maladie de la Sécurité sociale. Or, la maladie peut entraîner des frais médicaux très coûteux que les intéressés ne seraient pas en mesure de supporter. C'est la raison pour laquelle l'Ambassade conseille à tous ceux qui sont dans ce cas

de s'assurer volontairement contre la maladie auprès de la caisse régionale de Sécurité sociale compétente pour leur lieu de domicile. Le dernier délai pour faire acte d'adhésion arrivera à échéance le **31-12-1972**. Les compatriotes âgés et qui n'ont pas les moyens de payer les cotisations peuvent en demander la prise en charge par l'aide sociale auprès de la mairie de leur lieu de résidence en vertu de la convention franco-suisse d'assistance du 9-9-1931.

Assurance vieillesse française

L'Ambassade attire également l'attention de nos compatriotes sur un autre avantage :

Il arrive que des travailleurs atteignant l'âge de la retraite ne totalisent pas 120 trimestres de travail salarié requis pour avoir droit à une retraite complète de la Sécurité sociale. En ce cas il existe pour eux une possibilité de rachat de cotisations et ceci jusqu'au **31-12-1972** au plus tard. Les intéressés peuvent se renseigner auprès de la Caisse régionale d'assurance maladie (branche vieillesse) dans la circonscription où se situe le dernier lieu de travail.

**

Message consulaire

Changement d'adresse

Lors de la dernière distribution du Messager suisse dans l'arrondissement consulaire de Lyon, nous avons été surpris de constater que près de 200 exemplaires ont été retournés par la poste avec la mention : « N'habite plus à l'adresse indiquée ». Dans votre propre intérêt, et pour faciliter la tâche de ce consulat général, nous vous prions de nous communiquer votre nouvelle adresse en cas de changement de domicile, afin de pouvoir vous transmettre plus aisément toute information qui pourrait vous intéresser. N'omettez pas non plus de nous signaler tout changement d'état civil, notamment mariage, naissance et décès, afin de tenir constamment à jour nos registres d'immatriculation.

Par ailleurs, nous avons constaté que quelques compatriotes ont refusé le Messager suisse, n'y étant pas abonnés. Puisque ce bulletin est l'organe d'information de tous les Suisses de France, qu'il contient des communiqués officiels et parfois, des nouvelles administratives, que sa distribution pour les numéros spéciaux vous est offerte, vous pouvez vous épargner la peine de le refuser.

Société suisse de bienfaisance

Le 9 octobre a été célébré à Lyon le centenaire de la fondation de la

Société suisse de bienfaisance qui fonctionnait déjà dès 1847 dans la capitale du Lyonnais, sous forme d'une société de secours mutuel.

Cette société, si profondément attachée et soucieuse des secours à apporter aux vieillards nécessiteux et souvent isolés, aux personnes importantes de la communauté suisse et aux compatriotes démunis de passage, n'a, à aucun moment, ralenti ses activités et ses salutaires interventions ; bien au contraire !

Il serait presque impossible d'essayer de relater en détail toute l'action bénéfique de cette œuvre qui, actuellement et grâce au dévouement inlassable de Monsieur le consul général Cuttat, de Monsieur le président Paul Gruaz, entourés de la collaboration généreuse de la communauté suisse, la pleine et généreuse participation de nombreuses dames de celle-ci, grâce aussi et surtout aux donateurs, poursuit avec le plus grand succès, la belle tâche de solidarité humaine qu'elle s'était assignée dès 1847 et confirmée en 1871 par la transformation en société de bienfaisance suisse.

Qu'il nous soit permis de rendre aujourd'hui un très chaleureux hommage à tous les dévoués collaborateurs connus ou anonymes de cette persévérente lutte contre la souffrance et le dénuement dont nos générations sont plus ou moins responsables.

Le succès incontesté de cette manifestation a amplement confirmé l'heureuse vitalité de cette admirable fondation.

Pro Ticino

Nous voudrions tout d'abord remercier chaleureusement Mme Pervanger et toutes les autres dames qui ont généreusement collaboré à la préparation du succulent « risotto » fort apprécié par les 115 convives qui, sans hésitation, ont proposé le « bis ». Nous pouvons les assurer que nous tiendrons compte avec plaisir du vœu exprimé.

La date exacte de notre prochaine soirée récréative a été fixée au samedi 20 novembre. M. Rotanzi, président du comité central de la Pro Ticino à Berne, nous a assuré de sa présence, mais il n'est pas impossible que d'autres personnalités tessinoises puissent nous honorer de leur visite.

Les Tessinois en seront avisés individuellement. Pour éviter des oubli involontaires, nous souhaiterions que tous les Tessinois de la région lyonnaise se fassent inscrire comme membre de notre association, totalement apolitique, sans but lucratif, visant à réunir les Tessinois de Lyon et environs, à appuyer et favoriser leurs intérêts moraux et la conservation de leur caractère ethnique d'origine, à organiser des rencontres amicales et

récréatives, à cultiver des relations fraternelles entre ses membres, à conserver les caractéristiques du Tessin, ses traditions, ses coutumes tout en maintenant élevé le sentiment patriotique suisse parmi les Tessinois en France.

Depuis le début de cette année, 65 compatriotes ont déjà déclaré leur adhésion. Cet effectif doit cependant augmenter vu le grand nombre de Tessinois établis dans la région lyonnaise. La cotisation annuelle est limitée à 10 F par personne adulte, et chaque membre recevra le bulletin mensuel « Ticino » à titre gracieux.

Voici l'adresse de notre trésorier :

Monsieur Joseph Gianora
230, rue Garibaldi
69 - LYON 3^e

Groupe des dames suisses

Nous nous permettons de vous rappeler que les réunions ont lieu le premier mercredi de chaque mois, à l'exception de janvier 1972.

Nous souhaitons vous retrouver nombreuses.

Les plus belles vacances...

« Cher consulat, je vais vous conter mon plus beau souvenir. J'étais parti avec la famille B... en vacances une semaine au bord du lac de Neuchâtel à Yverdon. Nous y avons fait du camping... ils habitent à B... Mes sincères amitiés et une cordiale poignée de main. » (Paul P..., 13 ans.)

« Mon plus beau souvenir à Champéry était d'aller à la piscine. L'année passée, je me suis bien amusé. Le chocolat et les gâteaux sont très bons. En Suisse, les jouets et les cadeaux ne sont pas chers. En vacance où j'étais, je mangeais bien. Mes salutations. » (Lionel M..., 11 ans.)

« Je me souviens d'une journée que j'ai passée à Davos. Nous sommes partis pour une promenade en montagne un après-midi. Dans la forêt, il y avait des oiseaux qui chantaient. Sur les arbres et sur le sol on voyait des écureuils qui nous approchaient. On tendait nos mains avec des cacahuètes et ils venaient nous les prendre et les mangeaient sur nos mains et nous pouvions les caresser. Cette image me restera toujours. Salutations. » (Thierry M..., 14 ans.)

« Je suis bien contente de passer mes vacances en Suisse. Je m'y trouve bien, j'aimerai bien y retourner l'année prochaine. » (Monique A..., 8 ans.)

Quatre cartes postales de toute une série, reçues par le consulat général du groupe d'enfants suisses de notre région qui est allé passer ses vacances dans des familles ou des institutions suisses, invité par Pro Juventute, en été 1971.

Une fois de plus, que toutes les familles suisses de condition modeste ou rencontrant des problèmes au moment de la période des vacances d'été, s'adressent au consulat général afin que leurs enfants aussi passent des séjours inoubliables dans la Patrie de leurs ancêtres. Ces enfants sont toujours accompagnés, depuis Lyon jusqu'à destination et retour. Les enfants débiles peuvent être placés dans des établissements spécialisés, d'où ils reviennent parfois méconnaissables, tellement ils ont récupéré, grandi et grossi. Et quelle masse de beaux souvenirs ils rapportent !

Union helvétique

Compte rendu de la célébration de la fête du 1^{er} août, qui s'est déroulée au Carnotzet de la Maison suisse, 15, rue du Musée Guimet à Lyon, le 31 juillet 1971 dans l'après-midi :

Nous n'étions malheureusement pas très nombreux, étant donné la période des vacances.

Il est vraisemblable que la célébration de notre Fête Nationale devra être remplacée par une réunion annuelle de la communauté suisse de la région lyonnaise, fixée à une date beaucoup plus avancée dans l'année, au même titre que Paris dont la fête annuelle se situe dans le courant du mois de juin.

Après avoir salué la présence de M. Cuttat, consul général et Mme Cuttat, et de Mme Guillot, invitée d'honneur et conférencière, M. Jacot remercie les participants.

Après avoir entendu l'important message du président de la Confédération et notre hymne national, M. Cuttat a prononcé une allocution, au cours de laquelle il a brossé un tableau très complet de l'activité des différentes sociétés suisses de la région lyonnaise pendant l'année 1970 et pour le début de l'année 1971.

Il a ensuite présenté Mme Guillot, journaliste à Lyon, qui nous a tenus sous le charme pendant tout le cours de sa causerie.

Mme Guillot, de nationalité française, a su toucher nos cœurs en nous entretenant avec chaleur et beaucoup d'amitié de notre pays.

Elle a été particulièrement frappée par trois des caractéristiques qu'elle a découvertes au fur et à mesure de ses séjours chez nous et auxquelles elle a su trouver valeur et symbole :

— L'horlogerie tout d'abord. La profusion de montres, de pendules de toute nature et de tout genre, dont en particulier la grande horloge de verdure de Genève. Les pendules, les horloges marquent le temps sans jamais s'embarrasser, toujours à la même cadence, sans revenir en arrière.

Elle y voit une similitude avec le tempérament suisse lui-même, calme, tranquille, avançant sans beaucoup de fantaisie mais sans soubresauts et sans recul. En définitive une progression constante.

— Les lacs ensuite, dont certains très profonds, constituant des miroirs dans lesquels les Suisses peuvent se voir tels qu'ils sont, sans exagération, sans déformation.

— Les montagnes enfin, qui sont le symbole des difficultés que tout pays rencontre, qui nécessitent un effort important pour les gravir et surtout un effort collectif pour parvenir à leur sommet.

Elle a fait, très justement, le rapprochement entre cette façon d'aborder les montagnes ensemble, en cordée, et notre devise nationale : « Un pour tous, tous pour un ».

La causerie de Mme Guillot s'est terminée sous les applaudissements prolongés de toute l'assistance.

M. Jacot, après avoir remercié très chaleureusement Mme Guillot, a ajouté quelques mots en manifestant l'espérance que les Suisses habitant l'étranger auront bientôt, eux aussi, la possibilité de bénéficier de quelques droits politiques en Suisse, droits politiques qui viennent d'être accordés aux femmes suisses au début de l'année 1971.

Union helvétique.

Club des jeunes

Pour la quatrième année consécutive, les responsables du « Club des jeunes » relancent leurs activités. Celles-ci doivent permettre aux Suisses de 15 à 30 ans de se connaître entre eux, de se réunir, de discuter, de se distraire et de danser. Nous disposons en effet d'un vaste local, 15, rue du Musée Guimet, Lyon 6^e.

Nous avons commencé cette nouvelle saison par une soirée dansante avec disques « Pop », buffet et boissons.

Le samedi 30 octobre 1971

D'autres soirées suivent :

Samedi 20 novembre 1971

Samedi 18 décembre 1971

de 17 h à 22 h

Les adhérents au Club, avec une cotisation annuelle de 20 F, bénéficieront d'un tarif d'entrée réduit de 4 F. Les autres payeront 8 F.

Chaque membre possédant une carte du Club, pourra amener quelques amis s'il le désire. Aucune personne ne sera acceptée si elle n'est ni invitée, ni membre du Club.

Si vous désirez de plus amples renseignements, adressez vos lettres ou vos appels téléphoniques à :

Michel Bodmer
83, avenue Piaton
69 - Villeurbanne
Tél. 52-72-66

Michel Bodmer.

Colonie suisse du pays de Gex

Le 24 juillet dernier, le Comité avait convié la Presse suisse et la Presse française à une réunion d'information dans notre chalet à Flies.

La Tribune de Genève, La Suisse, La Feuille d'Avis de Lausanne, Le Dauphiné libéré et Le Pays Gessien avaient répondu à notre invitation. La réception fut très cordiale et riche en informations.

Ces correspondants ont visité notre chalet avec beaucoup d'intérêt et nous ont longuement questionnés — souvent avec étonnement — sur nos buts, nos problèmes, notre vie au pays de Gex et nos rapports avec la France, pays qui nous accueille. Des commentaires ont paru dans la presse sur cette réunion d'information, en termes très élogieux.

Puis, ce fut notre grande première manifestation du 1^{er} août à notre chalet. Le samedi soir 31 juillet, une soirée amicale agrémentée par l'orchestre folklorique Alex, a réuni dans une belle ambiance gaie et joyeuse, une nombreuse foule. Un groupe de yodels, lanceurs de drapeaux et cors des Alpes était venu de Genève, par sympathie, se joindre à nous.

Le soir, 1.000 à 1.200 personnes étaient là pour la manifestation du 1^{er} août. La fanfare de Saint-Genis prêtait aimablement son concours à cette fête, vraie fête de l'amitié franco-suisse, qui se déroula selon le programme par un temps exceptionnellement beau.

M. André, président, souhaita à tous une cordiale bienvenue, ainsi qu'aux personnalités suisses et françaises présentes.

M. Blaison, maire de Saint-Genis, nous exprima, en termes chaleureux, tout le plaisir de sa commune de nous savoir installés chez eux.

M. Cuttat, notre consul général à Lyon, fit un exposé complet et extrêmement intéressant sur la situation en général et parla de notre situation limitrophe, du rôle que nous avions à jouer dans

ce pays de Gex et de nos rapports amicaux avec les autorités françaises. Puis, M. Andrieu, sous-préfet à Gex, nous dit sa joie de se trouver, pour la première fois, à une telle manifestation et combien il partageait nos sentiments patriotiques et amicaux. M. Gonin, président de la Maison suisse, nous exposa la situation actuelle, remercia pour tous les efforts faits jusqu'à ce jour et nous dit combien il était nécessaire de poursuivre l'œuvre entreprise, de ne pas se relâcher. Il faut aller de l'avant avec courage et persévérance.

Le feu traditionnel et une partie récréative, sous un ciel étoilé, terminèrent cette belle première manifestation à notre chalet.

VICHY

Un compatriote de Vichy nous envoie le poème suivant :

Oh ! Quel plaisir de recevoir
Le « Messager suisse » de France.
Plaisir, encore plus fort, à mon âge.
Pensez donc ! quarante-sept ans... En France !
D'abord... ces photos, que j'ai voulu Ivoir.
Porrentruy, qui jadis, était de France
Et ce beau ballon, sur nos montagnes,
Les Rouges Terres, aux Maisons Blanches !
Cette fontaine, que j'ai connue à Delémont.
Le Roi des Franches Montagnes, le Cheval,
Ces H.L.M. perchés « Au Plafond »,
Cette structure d'acier, qui, sur fond clair, se détache !
L'U.H.L. de la Rue Godefroy,
Brunnen, que j'aimerais connaître,
Ou, plutôt y voudrais voir,
Son site, avec ses Merveilles !
Lire, ensuite, tous ses Articles,
Les uns après les autres, me ravigotent,
Et fait ressortir mon amour de la Patrie,

En mon cœur, resté, très Patriote.
Et me fait penser à notre beau Léman.
Ce vieux Léman qui agite son bouillon,
En prenant des âges et des restrictions.

Ceux qui ont fait de Toi, une chanson,
Méritent bien un tombeau, dans tes Vallons.

Laisse donc à Rambert et Bovet, le renom
Et l'honneur de te faire courir de par le Monde !

Mais à vrai dire, pour ne point dire de mensonges,
J'ignorais jusqu'à ce jour que tu étais, len cette chanson, venu au Monde !
Oui ! Bien sûr, bien avant moi, tu roulaient déjà tes ondes,

Depuis si longtemps : Vénéré, admiré, l'envié, chanté, en d'autres chansons.
Tu fais la Joie, l'Honneur de tous les Peuples de nos Cantons.

Et ! ma foi, nous sommes fiers, comme [s'il n'y en avait pas d'autres au Monde.
Si beau, si calme, si grand, si clair,

Iqu'on se mire dans tes ondes.
Adieu... Léman, que j'ai tant aimé dans ma jeunesse blonde.

Va... poursuis ton chemin et roule les Eaux profondes,

Va ! Toi qui sus ravir nos Ancêtres et l'is la joie de tant de générations,
Va ! Comme toujours abrever la France,

Ijusqu'à la fin du Monde,
De tes flots généreux, aux reflets bleus [ou tumultueux quand l'orage gronde.
Encore une fois, adieu... Avant de Ipartir dans l'autre Monde,
Mais... avant de te quitter, je voudrais faire de Toi une autre Chanson !

Parution
du prochain numéro spécial du
MESSAGER SUISSE

février 1972

Délai de réception
des manuscrits
18 décembre 1971

RETRAITE - RENTES VIAGERES - VIE - INVALIDITE

POUR VOS ASSURANCES

LA SUISSE

Siège Spécial et Direction
pour la France
3, rue Orivet
37 - TOURS - Tél. : 53-12-12
Télex : 75 039



A LYON

Inspection Générale
100 bis, rue Montgolfier
69 - LYON (6^e) - Tél. : 24-42-97